



HAL
open science

”L’espace colonial caraïbe de la Couronne de France (1625-1791)”

Jean-Christophe Temdaoui

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Temdaoui. ”L’espace colonial caraïbe de la Couronne de France (1625-1791)”. Licence. France. 2017. halshs-03090645

HAL Id: halshs-03090645

<https://shs.hal.science/halshs-03090645>

Submitted on 29 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Séance n° 6 : L'espace colonial caraïbe de la Couronne de France (1625-1791)

Introduction :

Du XVII^e au XVIII^e siècle, les îles de l'Amérique forment le deuxième ensemble colonial français en Amérique. Appelées également Indes Occidentales, ces îles deviennent des enjeux de conquête au XVII^e siècle dans le contexte d'une compétition coloniale forte entre les puissances espagnole, anglaise, hollandaise et française.

- **1625** : implantation des Français sur l'île de Saint-Christophe, point de départ des conquêtes françaises dans les Caraïbes.
- **1791** : insurrection des esclaves de Saint-Domingue qui ouvre un processus révolutionnaire d'une dizaine d'années qui conduit à l'indépendance d'Haïti en 1804.

Les Antilles constituent un archipel (= ensemble d'îles) formées des Grandes et des Petites Antilles. L'émiettement archipelagique en fait un espace stratégique pour l'implantation européenne. De Louis XIII à Louis XVI, l'empire colonial français dans les Caraïbes associe les grandes îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Domingue à des petites îles (la Grenade, Sainte-Lucie...).

Globalement, ces colonies suivent la même configuration territoriale : des îles fortifiées, protégées par une marine de guerre, connectées par un système portuaire dense à l'Europe, à l'Afrique, à l'Amérique, dont les paysages modelés par une économie de plantation et une société fortement hiérarchisée.

Problématique : comment les îles de l'Amérique deviennent les pièces maîtresses de l'empire colonial atlantique de la Couronne de France de 1625 à 1791 ?

LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE COLONIAL CARAIBES FRANÇAIS (1625-1674) : DES COMPAGNIES AUX COLONIES DU ROI

Le Roi de France construit son domaine colonial caraïbe parallèlement à la consolidation de sa présence en Nouvelle-France (cf. S5, I.). Le règne de Louis XIV marque un tournant dans la maîtrise des Isles de l'Amérique avant que la perte du Canada français à la fin de la Guerre de Sept Ans n'en fasse les pièces maîtresses de l'espace colonial français américain qui regarde parallèlement vers l'Océan Indien. Comment se construit l'espace colonial caraïbe de la Couronne de France aux XVII^e-XVIII^e siècles ?

De la Compagnie de Saint-Christophe à la Compagnie des Isles de l'Amérique (1625-1647)

L'établissement d'une présence française dans les Caraïbes dès Louis XIII juxtapose des initiatives privées et un soutien politique dans un contexte de rivalités européennes. Pierre Belain d'Esnambouc (1585-1636) est un petit noble normand et navigateur corsaire (il fait de la piraterie officielle, la course, en vertu de lettres de courses que lui remet le roi de France). Il a pratiqué la navigation vers le Brésil dès l'âge de 18 ans. Après avoir obtenu son brevet de capitaine d'un navire de 80 tonneaux en 1613, il débarque avec quelques sujets du roi sur l'île dite de Saint-Christophe et retrouve quelques Français vivant de la culture du tabac. Il s'associe avec un autre capitaine flibustier, Urbain de Riossey, et ramène au Havre une cargaison de tabac. Sur place, les quelques Français établis cohabitent avec quelques Amérindiens autour de la culture du pétun (tabac). Quelques Anglais sont aussi présents sur l'île. D'Esnambouc est alors considéré comme le « père et fondateur des colonies françaises dans les îles des cannibales », en l'occurrence les Caraïbes.

Le retour de D'Esnambouc au Havre suscite des espoirs chez les négociants, les armateurs et les ministres du Roi. Des négociants intéressés par le commerce des nouveaux produits tabagiques soutiennent D'Esnambouc comme Jean Cavelet du Hertelay. Richelieu, principal ministre de Louis XIII, l'incite à fonder une compagnie de commerce, la Compagnie de Saint-Christophe, dans laquelle le cardinal-ministre verse une partie de sa fortune, 10 000 livres. D'Esnambouc repart le 27 février 1627 avec 3 navires, 247 colons et engagés pour fortifier l'établissement colonial insulaire de Saint-Christophe. Les membres de la Compagnie de St-Christophe sont propriétaires des colonies comme le seront leurs héritiers. Ils peuvent taxer le commerce des marchandises pour enrichir la compagnie.

En 1629, les Espagnols, explorateurs d'Hispaniola en 1492 avec Colomb, envoient une flotte sur l'île de Saint-Christophe et s'emparent de l'île qu'ils saccagent et pillent. Les plantations de tabac sont dévastées. Les Français se sont alors réfugiés sur l'île d'Antigua avant de revenir sur Saint-Christophe et de remettre la colonie en état. D'autres se réfugient sur l'île de la Tortue où ils renforcent une colonie dirigée par Olivier Levasseur, un autre flibustier français établi dans les Caraïbes. En 1635, D'Esnambouc quitte Saint-Christophe et explore l'île de Madinia (la Martinique). Il en prend possession au nom du Roi de France Louis XIII et fonde alors Saint-Pierre-[de-la-Martinique] par la construction d'un fort. Il confie la gestion de l'île à son premier lieutenant. Son petit-neveu, Jacques Du Parquet, prend la relève dans la gestion des affaires de la Martinique : il devient capitaine général de la Martinique. A partir de la Martinique, il explore et étend son autorité au chapelet insulaire caraïbe : la Guadeloupe, la Dominique, Sainte-Lucie, la Désirade, les Saintes, Saint-Barthélémy, Sainte-Croix, Saint-Martin, la Grenade, Tobago et Marie-Galante. La Compagnie de Saint-Christophe devient la Compagnie des Isles de l'Amérique. D'Esnambouc meurt en 1637 rongé par la fièvre. La vie de Pierre Belain d'Esnambouc illustre l'entrée de la France dans la zone caraïbe et les débuts de son implantation coloniale avec le soutien de la Couronne, dans le contexte d'une rivalité européenne et coloniale franco-espagnole.

Les relations avec les populations autochtones amérindiennes évoluent vers la conflictualité, d'une relation de solidarité de survie, fondée sur l'apprentissage des savoir agricoles et piscicoles indiens (la culture du manioc, des pois, la pêche...), à une guerre d'extermination liée à l'extension de la colonisation française. Les îles des Caraïbes, peuplées des Indiens Arawaks connaissent une véritable catastrophe humaine, par le fer, le feu et les microbes. Le premier peuplement des îles de l'Amérique française repose exclusivement sur l'engagement, qui a plus de succès qu'en Nouvelle-France. Un système cultural associant une polyculture vivrière destinée à nourrir les colons, à une

culture commerciale d'exportation, celle du tabac, structure les colonies caraïbes. En 1642, 10 000 habitants forment la population souche des Antilles françaises : parmi eux, on trouve près de 7 000 engagés. A la différence de la Nouvelle-France, au peuplement exclusivement catholique, les minorités religieuses juives et protestantes sont fortement représentées parmi les colons. Les colons de Guadeloupe et de Martinique sont des colons-soldats. Ils assurent des fonctions productives et défensives.

Entre 1640 et 1650, justifiant un peuplement attractif, la culture de la canne à sucre se développe parallèlement aux plantations de tabac qui ont connu une crise de surproduction. Cette culture du sucre est une culture de substitution (elle remplace une culture précédente, celle du tabac), elle attire des familles, notamment hollandaises, comme les Trézel en Martinique, dont la réussite amplifie l'appel à traverser l'océan pour s'implanter dans les îles de l'Amérique. En Martinique, une véritable communauté hollandaise s'installe. Le corollaire du développement des plantations est l'augmentation des besoins en main d'œuvre, satisfait par un commerce d'esclaves (traite) transocéanique en provenance d'Afrique. En Guadeloupe, en 1664, l'île compte 11 347 habitants, dont 6 323 esclaves d'après le Père Breton. En près de vingt années, la grande plantation sucrière est devenue un modèle d'exploitation coloniale.

Les seigneurs-proprétaires et les Frères de la Côte face au Roi (1647-1664)

La période de 1647 à 1664 marque une transition : les colonies caraïbes françaises gérées par la Compagnie des Isles de l'Amérique sont vendues en raison de difficultés financières. Elles deviennent des « propriétés privées » dirigées par un ou des seigneurs-proprétaires jusqu'à la reprise en main de ces colonies caraïbes par le Roi, ouvrant le moment de la royalisation de l'outre-mer sous Louis XIV.

- En 1647, la compagnie des îles de l'Amérique connaît deux types de difficultés qui éloignent la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Christophe de la Couronne : d'une part, des difficultés financières qui mettent en péril sa survie, d'autre part, des capitaines généraux dirigeant les colonies de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Christophe qui se sont affranchis peu à peu de l'autorité de la Compagnie. Afin de retrouver des liquidités, elle décide de vendre ses possessions, en 1649, 1650 et 1651 (respectivement la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Christophe). Les îles d'Amérique deviennent alors la propriété de seigneurs domaniaux mettant en valeur des concessions grâce à la main d'œuvre que leur fournit l'engagement. Charles Houel est connu pour avoir achetée en 1649 l'ensemble de l'île de Guadeloupe dont il devient le seigneur... suprême, comme Jean Du Parquet en Martinique et Poincy à Saint-Christophe.
- Plus au Nord, les îles de la Tortue et de Saint-Domingue forment une société originale aux mains des Frères de la Côte. Dès 1640, sur l'île de la Tortue au large de Saint-Domingue, des pirates appelés flibustiers ou forbans se sont placés sous la protection du Roi de France afin de garantir un équilibre assurant leur autonomie. Sur cette île, ils vivent selon un régime de chartes assurant le partage des prises lors de leurs courses dans la mer des Caraïbes. Ils sont souvent nommés « Frères de la Côte » et écument le rivage ouest de Saint-Domingue avant de s'y établir dans des sites abrités, comme le Port-de-Paix ou le Cap-Français dès 1670. Les Espagnols avaient en effet délaissé Saint-Domingue : après avoir exterminé les Indiens Arawaks, ils se sont repliés sur les terres de

Nouvelle-Espagne (Mexique), déçus par l'absence de métaux précieux tant recherchés. L'île devient alors un repaire de boucaniers vivant de la culture du tabac. Ces flibustiers accueillent des engagés employés à la mise en valeur agricoles sur la côte ouest de l'île. A la veille des années 1660, les Caraïbes donnent l'image d'un espace « affranchi » de l'autorité royale, miroir de l'échec de la compagnie des Îles de l'Amérique dans l'établissement d'une situation coloniale qu'illustrait à l'époque l'autorité royale en Nouvelle-France dans l'axe du Saint-Laurent.

A partir du règne personnel de Louis XIV (dès 1661, jusqu'en 1715), les espaces coloniaux d'outre-mer (ultra-marins) sont au cœur d'une dynamique de royalisation, c'est-à-dire qu'ils sont placés progressivement sous l'autorité royale qui en devient propriétaire. Cette royalisation des outre-mer doit se lire à la compréhension de deux éléments : d'une part, la rivalité économique entre le royaume de France et la Hollande (Provinces-Unies), qui conduisait le roi de France à légiférer contre les marchands hollandais présents dans les colonies, d'autre part, les tensions intestines aux domaines des seigneurs et des flibustiers de la Caraïbe qui fragilisent le lien entre les colons pionniers français et l'autorité établie, à l'image de la Martinique :

- **L'exemple de la Martinique (1654-1664)** : guerre indienne en 1654, sédition à Case-Pilote en 1657 contre le gouvernement de Du Parquet menée par Adrien Charles (il revendique le paiement de droits pour lever des soldats et protéger l'île en armant une galiote pour battre les « sauvages » qui fragilise la prospérité), fièvre tropicale, crise de succession du gouverneur Du Parquet, contestation de la succession de la veuve Du Parquet dite la « Parisienne » (la majeure partie de la population est de sympathie normande, exil de colons perturbateur, mort de la Du Parquet en 1658, nouvelle crise de succession en 1659.

La royalisation de l'outre-mer repose sur Jean-Baptiste Colbert, très impliqué dans les questions maritimes et coloniales. Il est maître forestier, grand seigneur, maître des forges, armateur et négociant. Il a investi dans des compagnies maritimes et confirme la nécessité de développer la puissance maritime du royaume comme ses prédécesseurs, notamment Richelieu, dans un mémoire au Cardinal Mazarin de 1653 : il faut étoffer les installations coloniales, mettre en place des comptoirs défendus par des bases de flibustiers, ravitaillées par de petits colons blancs auto-producteur animant des circulations marchandes de denrées internes à l'espace caraïbe. Au service de Louis XIV, il cumule plusieurs fonctions qui le place dans une position stratégique de décideur de la politique coloniale du royaume : il est contrôleur général des finances en 1661, il met en place un conseil général du commerce en 1664, il devient secrétaire d'état à la Marine et aux colonies en 1669. Soucieux d'opposer une concurrence commerciale sévère aux Hollandais tant en Europe que dans les colonies, il met en place un système dual de compagnies imitant le régime Hollandais en 1664 :

- La Compagnie des Indes Orientales, établie à Lorient ;
- La Compagnie des Indes Occidentales, établie au Havre ;

Ces deux compagnies détiennent le monopole du commerce entre les colonies et la métropole : c'est l'exclusif colonial, c'est-à-dire que les relations marchandes d'import et d'export des marchandises des colonies sont exclusivement réalisées à bord des navires de la compagnie entre les ports métropolitains de la compagnie (Le Havre, Lorient) et les ports des colonies. Louis XIV et Colbert, afin de stimuler la colonisation insulaire caraïbe, autorisent la noblesse à investir dans l'économie de plantation coloniale. Dix ans plus tard, le système des compagnies donne des résultats mitigés : la Compagnie des Indes Occidentales est dissoute en 1674, tandis que celle des Indes

Orientales subsiste. Les colonies caraïbes passent directement sous l'autorité du roi : elles entrent dans le domaine royal et sont placées sous l'autorité d'un gouverneur général et de gouverneurs particuliers.

L'administration des colonies repose sur un gouvernement bicéphale (à deux têtes) dirigé par deux gouverneurs : un gouverneur des Isles du Vent siège à Fort-Royal de la Martinique, un autre gouverneur siège au Cap-Français sur l'île de Saint-Domingue. Chaque gouverneur est assisté d'un intendant de police, justice et finances et d'un Conseil Souverain (cour de justice). Les habitants participent au maintien de l'ordre car ils sont incorporés dans des milices de quartier auxquels doivent être assignés les hommes de 15 à 55 ans.

Le dernier outil nécessaire à la royalisation de l'outre-mer est la marine de guerre. À la mort de Mazarin (1661), la marine de guerre du royaume ne compte qu'une vingtaine de vaisseaux. En 1688, le Roi peut mobiliser en Atlantique 120 vaisseaux de ligne et 30 frégates. Cet effectif atteint 135 vaisseaux en 1692. Cette marine de guerre naît dans les arsenaux du Ponant : Brest et Rochefort (fondé en 1666). Elle vise à assurer deux impératifs stratégiques : escorter les convois de navire marchand en droiture (route colonie/métropole et métropole/colonie) entre les colonies et la métropole, défendre et protéger les colonies dans les guerres maritimes européennes aux Caraïbes opposant l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et la France.

Des colonies au cœur des rivalités européennes (1666-1763)

L'espace antillais est un théâtre d'affrontement des puissances européennes. Les rivalités continentales traversent l'espace atlantique et étendent les enjeux des guerres, en mobilisant principalement les Français, les Anglais, les Hollandais et les Espagnols.

- **1666-1667 : guerre franco-anglaise dans les Antilles (Saint-Christophe, Martinique).** Les Anglais sont devenus les rivaux des Français dans l'espace caraïbe dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ils sont présents et majoritaires désormais sur l'île de Saint-Christophe et les îles Leeward. La Jamaïque (Port-Royal) est une colonie solide conquise en 1655 : base de la grande flibuste anglaise, c'est une escale essentielle à proximité des colonies continentales anglaises. Dans cette guerre, le Roi de France peut compter sur les flibustiers de l'île de la Tortue et de Saint-Domingue.
- **1674-1677 : guerre franco-hollandaise (Martinique).** Les Hollandais cherchent en effet des points d'appui dans la Mer des Antilles pour favoriser leurs échanges par la structuration de ports d'escale et d'entrepôts (Saint-Eustache, Curaçao), mais la petitesse des possessions justifie une grande faiblesse stratégique. S'ils sont faibles territorialement, ils représentent un poids démographique important, mais l'île de Saint-Eustache ayant été prise par les Anglais en 1672, les Provinces-Unies misent sur l'envoi d'une puissante escadre commandée par Ruyter composée de 39 bâtiments, armés de 1142 canons, mus par 4 336 matelots, acheminant 3386 soldats, avec l'objectif de prendre Fort-Royal de la Martinique.
- **1690-1696 : guerre franco-hispanique et anglaise (Saint-Christophe, Jamaïque, Carthagène) dite de la Ligue d'Augsbourg** opposant la France à une coalition monarchique européenne associant entre autre l'Angleterre et l'Espagne, puissances présentes dans les Antilles. À Saint-Domingue, les troupes espagnoles de Santo-Domingo lancent des raids sur les terres françaises de l'Ouest. Jean-Baptiste Ducasse est gouverneur de Saint-Domingue depuis 1691. Il récupère une colonie en mauvais état dépeuplée par les raids espagnols. En mobilisant les flibustiers, il lance des raids sur la

Jamaïque anglaise en 1694 (près de 50 sucreries détruites) et le port de Nouvelle-Espagne Carthagène en 1697 (650 flibustiers). Par le traité de Ryswick en 1697, la guerre prend fin et établit le partage de l'île d'Hispaniola entre Français et Espagnols : la frontière est fixée – théoriquement – sur la rivière dite du Massacre. Côté ouest, les institutions administratives sont importées : l'exploitation intensive de la colonie s'accélère.

- **1756-1763 : guerre franco-anglaise de Sept Ans (Martinique, Guadeloupe).** Les opérations militaires de la Guerre de Sept Ans font passer les Antilles françaises l'espace de deux ans sous autorité anglaise. Le traité de Paris de 1763 ordonne la restitution des Antilles conquises aux Français. Le centre de gravité colonial américain de la Couronne de France glisse logiquement vers le Sud avec la perte du Canada français (cf. SS, I, 4.). Les espaces coloniaux antillais sont au cœur de la construction d'une relation diplomatique imbriquant étroitement économie et guerre. Les Français comme les Anglais d'ailleurs tiennent à préserver le *West Indies Interest*.
- **1776-1783 : guerre d'indépendance américaine.** Les colonies antillaises françaises servent d'escales dans l'approvisionnement en munitions de l'armée des *insurgents* et des soldats français de Louis XVI.

De 1666 à 1783, les colonies françaises s'inscrivent dans une dimension stratégique car la Caraïbe est un espace de rivalités coloniales dont les enjeux dépassent le cadre géographique antillais.

L'insertion dans une logique commerciale triangulaire

La mise en valeur des colonies et l'exportation des produits coloniaux placent les colonies antillaises dans une position d'interface intercontinental entre l'Afrique et l'Europe. Le continent africain est un espace d'approvisionnement en main d'œuvre servile tandis que l'Europe est le principal débouché des produits commercialisés. L'exploitation des Antilles a construit une logique mondialisée de l'espace atlantique par la mise en relation triangulaire des trois continents par des flux de nature diverse : le commerce triangulaire.

Rappelons tout d'abord que la traite des esclaves (le commerce des esclaves) est une innovation portugaise dès le milieu du XV^e siècle avec l'organisation d'une traite des esclaves pour la mise en valeur des plantations sucrières des Canaries et du Cap-Vert. Les comptoirs portugais sur les côtes d'Afrique ont réorienté les routes du commerce intra-africain transsahariens vers le littoral : l'or du Soudan, l'ivoire des forêts tropicales intérieures, les esclaves raflés par les chefs africains comme prises de guerre ou débiteurs insolubles constituaient les « marchandises » échangées contre des produits européens appelés « pacotilles ». L'essor de la colonisation européenne a modifié la nature de l'esclavage et son échelle géographique par l'organisation d'une déportation transocéanique des esclaves dès la fin de la première moitié du XVII^e siècle.

Ce bouleversement est lié à la modernisation de la technologie militaire africaine. L'introduction du cheval et de l'arme à feu, objets du commerce entre Européens et Africains dans les comptoirs de traite littoraux. Le troc d'esclaves contre des produits européens construit une filière d'approvisionnement en munitions qui contribue à l'extension de la guerre et à la structuration de fortes constructions étatiques en marge des zones côtières. L'implantation des Européens sur les littoraux favorise leur insertion dans les guerres inter-africaines par lesquelles ils se procurent des esclaves. C'est le début du « gun-slave cycle » (le cycle des esclaves et des fusils). Les Européens brisent le monopole portugais sur le littoral africain durant la première moitié du XVII^e siècle :

- **1633** : la Compagnie du Cap-Vert fonde son premier comptoir de l'or et de traite des esclaves à l'embouchure du fleuve Sénégal
- **1671** : installation des Français sur le comptoir de Ouidah, sur la « Côte des Esclaves », rejoints par les Hollandais et les Anglais.
- **1677** : les Français donnent l'assaut sur l'île fortifiée de Gorée, possession hollandaise. Passée sous l'autorité de la Couronne de France, elle devient le plus gros entrepôt d'esclaves de la région. Elle est composée d'un fort, d'un village d'intermédiaires africains, d'entrepôts pour les esclaves et abrite une société métissée de marchands, de domestiques et de soldats.

Le principe du commerce triangulaire repose sur une circulation entre Europe, Afrique et Antilles où chaque segment de route est spécialisé. Des ports métropolitains (Le Havre, Saint-Malo, Nantes, La Rochelle, Bordeaux) partent des navires dits négriers chargés de « *pacotilles* » armés par de riches armateurs, loins d'être des objets de peu de valeur. La cargaison comprend des étoffes de prix, des armes à feu, du tabac, des alcools, des métaux en barres. Une fois arrivés dans les comptoirs de traite littoraux d'Afrique, le capitaine procède à l'achat des esclaves acheminés sur le littoral par des intermédiaires africains. La durée d'une campagne de traite peut être longue et mortifère. En 1704, 30 000 esclaves sont vendus au comptoir de Ouidah aux Hollandais, aux Anglais et aux Français. L'aire de traite des esclaves évolue vers le Sud : elle glisse vers la « Côte d'Angole ». En 1790, 55 000 esclaves sont déportés d'Afrique vers les Antilles. Le rythme augmente entre l'avant et l'après-guerre d'indépendance américaine : 15 000 esclaves par an entre 1763 et 1777, 25 000 esclaves par an entre 1783 et 1791. Le roi du Dahomey protège ses sujets contre les razzias négrières. Il exige en effet un tribut et le service militaire de ses sujets en échange de leur protection contre les agressions extérieures.

Le navire négrier met ensuite le cap vers les Antilles. Les esclaves sont vendus dans les marchés des grandes villes portuaires avant d'être acheminés dans les plantations affectés à différents travaux. Dans les ports, les navires chargent leurs cales de produits tropicaux (tabac, sucre, indigo, café, cacao, coton) et font voile vers les ports du Ponant où sont commercialisés les produits coloniaux. Les armateurs tirent le bénéfice de leur enrichissante expédition. Les colonies antillaises structurent une relation géographique tricontinentale entre Europe, Afrique et Amérique au cœur de la construction d'une économie et d'une société de plantation.

LA SOCIÉTÉ DE PLANTATION CARAÏBE : ESPACE, ORGANISATION, CONTESTATION

De 1625 à 1791, année de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue qui ouvre un processus révolutionnaire dans les Caraïbes qui conduira à l'indépendance d'Haïti en 1804, le peuplement et l'exploitation des colonies caraïbes donne naissance à une société de plantation fortement hiérarchisée dominée par les « Blancs ». Comment s'organise cette société dans l'espace rural et urbain ? Comment s'affirme la domination des populations Européennes ? Comment cette société est remise en cause dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ?

Un déséquilibre démographique insulaire structurel

Le peuplement des colonies antillaises européennes connaît une véritable inversion de ses équilibres démographiques dès le début du XVIII^e siècle qui s'approfondit jusqu'à la fin du XVIII^e

siècle. En 1680, les Antilles françaises comptent 12 000 Blancs et 20 000 esclaves. Les Antilles anglaises comptent en revanche 32 000 Blancs et 210 000 esclaves. La société coloniale antillaise européenne est une société profondément inégalitaire qui repose sur l'organisation d'une société divisée en trois catégories : les populations blanches, les populations libres de couleur et la population servile (esclave).

- Les populations blanches : ce sont les Européens installés aux îles de l'Amérique, natifs du royaume de France. Les enfants nés aux îles de l'Amérique sont quant à eux appelés créoles.
- La population des gens de couleur désigne ceux qui sont issus d'une union mixte entre un Européen (un « Blanc ») et un esclave. Les gens de couleur appelés mulâtres peuvent être soit libres soit esclaves. Ceci dépend du statut de la mère ou de la procédure de mise en liberté de l'esclave appelée l'affranchissement. La liberté d'un mulâtre peut venir de l'affranchissement de sa mère ou de lui-même par son maître. Un mulâtre libre désigne également un enfant issu d'une union entre un homme Blanc et une femme affranchie, sinon c'est un mulâtre esclave. La servilité ou la liberté se transmet par la mère. Le statut des gens de couleur dépend soit du statut de la mère soit d'une mesure d'affranchissement par un maître.
- La population servile, la plus importante, regroupe l'ensemble des esclaves originaires d'Afrique, exploités dans les plantations des colonies antillaises.

Les royaumes réalisent des dénombrements dès la seconde moitié du XVII^e siècle dans les colonies. Dans les Antilles françaises, le premier recensement attestant la présence et l'exploitation d'esclaves mentionnent en 1660 des « nègres », « mulâtres », « sauvages libres » et « esclaves » à la Martinique. La concurrence entre les puissances européennes hollandaise, anglaise et française s'incarne aussi dans les rythmes différenciés du peuplement des îles.

	Saint-Domingue				Guadeloupe				Martinique		
	1680	1720	1750	1788	1687	1730	1753	1788	1700	1767	1788
BLANCS	4336 (65%)	7926 (14%)	13 741 (8%)	27 717 (6%)	3232 (40%)	7433 (21%)	9134 (18%)	13 466 (13,2%)	6957 (31,5%)	11 619 (13,5%)	10 603 (12,2%)
ESCLAVES	2102 (31%)	47 528 (83%)	148 530 (90%)	405 564 (89%)	4 602 (56%)	26 801 (75,5%)	40 525 (79,5%)	85 481 (83,8%)	14 566 (66%)	70 533 (83%)	71 438 (82,2%)
LIBRES DE COULEUR	210 (3%)	1573 (3%)	3478 (2%)	21 808 (5%)	273 (4%)	1262 (3,5%)	1300 (2,5%)	3044 (3%)	507 (2,5%)	1814 (2%)	4 851 (5,6%)
Total	6 648	57 027	165 749	455 089	8 107	35 496	50 959	101 991	22 030	83 966	86 892

A la fin du XVII^e siècle, lorsque les îles passent du régime des compagnies au régime royal, la population souche des colonies est formée essentiellement de colons engagés. La population blanche représente de 30 à 65% de la population coloniale. A l'exception de l'île de Saint-Domingue, la population servile est majoritaire avec 56 et 66% de la population de la Guadeloupe et de la Martinique. Le métissage est encore rare puisque les libres de couleur représentent 3 à 4% de la population coloniale. L'importance de la traite négrière qui accompagne l'essor des cultures de plantation provoque une augmentation conséquente de la population servile observable dans les recensements des années 1720 et 1730 : elle représente désormais au moins 75% de la population des colonies (83% à Saint-Domingue). Elle est multipliée par 23 à Saint-Domingue et par 5 en Guadeloupe, alors que la population blanche double.

La seconde moitié du XVIII^e siècle exacerbe l'écart, tout en affirmant la part des gens de couleurs : à Saint-Domingue, en 1788, si la population blanche a doublé par rapport à 1750, elle ne

représente que 6% de la population coloniale, alors que la population servile a été multipliée par 2,7 pour représenter 90% de l'ensemble. En Guadeloupe, en 1788, on compte 1 Blanc pour 8 esclaves. La densité est cependant bien moins forte qu'à Saint-Domingue. Entre 1767 et 1788, la Martinique présente un profil démographique stable, avec une densité de population moindre qu'en Guadeloupe et qu'à Saint-Domingue. La part des libres de couleurs a été multiplié par près de 3 à Saint-Domingue ce qui la rapproche de la part de la population blanche.

Parmi les îles de l'Amérique française, l'Ouest de Saint-Domingue est la colonie la plus peuplée. Elle concurrence sévèrement sa rivale anglaise, la Jamaïque. Si le peuplement de ces îles est aussi important est déséquilibré, c'est qu'il est le miroir d'une société et d'une économie de plantation dominée par la population européenne.

Le système productif de la plantation

Les colonies caraïbes européennes sont structurées autour d'une économie de plantation qui fonctionne entre la campagne et la ville portuaire littorale. Les îles d'Amérique connaissent un décollage grâce au système de l'« Habitation ». Ce terme désigne la propriété coloniale mise en valeur et son organisation caractéristique pyramidale du maître aux esclaves.

Après la conquête et la formation des premières villes portuaires littorales en lien avec la métropole pour l'approvisionnement des colons des îles de l'Amérique, les périphéries rurales des ports et les zones rurales intérieures sont défrichées et mises en valeur par la culture de produits coloniaux destinés au marché français. On parle d'îles à sucre, sans cependant considérer que la culture de la canne à sucre est exclusive. Les cultures du tabac, de l'indigo, du cacao et du coton sont présentes dans les plantations des habitations. La culture du café prend son essor dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et provoque un nouvel afflux d'esclaves d'Afrique.

Les habitations se développent généralement dans les parties basses des îles d'Amérique : les plaines littorales, les vallées et bassins fluviaux, à proximité des voies d'eau d'une part et des axes reliant les villes portuaires. La mise en valeur se fait du littoral vers l'intérieur. La plantation est le cadre d'une culture intensive. Elle s'organise autour d'un espace résidentiel central, d'une ceinture périphérique de cultures ponctuée de villages. Le propriétaire de la plantation vit dans une maison de maître appelée la « Grand Case » au cœur de la plantation. Autour se distribuent les ateliers de production, au-delà le village des esclaves, entouré de petits jardins vivriers, enfin à la marge de l'espace habité les champs de canne à sucre, de coton ou d'indigo. Au-delà des champs d'exploitation, la savane est l'espace du pâturage des animaux de trait. Les cours d'eau sont essentiels à l'activité de la plantation notamment des moulins à sucre.

La société de plantation est une société très compartimentée et hiérarchisée. Au sommet, on trouve le planteur ou l'« Habitant » qualifié aussi de « Grand Blanc ». Il dirige l'exploitation et mène une vie d'oisiveté. En cas d'absence, il confie son habitation à un gérant. Pour gérer les affaires de la plantation, il s'appuie sur un procureur d'habitation ou un intendant qui lui rend compte de l'état de la plantation qu'il inspecte régulièrement. Le maître de l'Habitation dispense une justice sommaire fondée sur le châtement corporel : coups de fouet, mutilation en cas de fuite ou de marronage, de vols... Au sein de son quartier, un maître d'habitation peut être capitaine de la milice qui regroupe les Blancs âgés de 15 à 55 ans de toute une circonscription (le quartier). La discipline repose au sein de l'Habitation sur le contremaître, lui-même sous l'autorité de l'intendant ou du procureur.

Les esclaves travaillent au sein des habitations dans des ateliers variés. Souvent, ils n'exercent qu'une seule et unique tâche pendant des heures. On peut distinguer trois conditions serviles au sein de la plantation : ceux qui travaillent dans les champs réalisent le travail le plus pénible. Dans les ateliers, les esclaves sont plus

spécialisés : ils travaillent au moulin ou à la confection des pains de sucres, ils font sécher les feuilles de tabac... Enfin, les esclaves forment également la domesticité de la famille du maître : ils doivent assurer le service de la maison, s'occuper des enfants et assurer le service lors des réceptions à la Gran'Case. Ces derniers partagent l'intimité de la famille du maître.

Au sein du groupe des esclaves, des différences distinguent les communautés : ainsi les esclaves créoles, c'est-à-dire nés dans les îles, forment un groupe distinct des esclaves « bossales » déportés d'Afrique. Les Européens ont défini des catégories pseudo-ethniques d'esclaves en fonction de leur origine et de leur tempérament : les esclaves congos, jugés dociles, les mandas, les aradas. Les esclaves créoles connaissent plus facilement une « promotion » en devenant domestique de la Gran'Case.

Des villes-ports interfaces

Toute l'organisation spatiale de la colonie est tournée vers le commerce avec la métropole : les villes des colonies sont souvent des ports qui drainent les produits coloniaux de l'arrière-pays insulaire afin de les exporter vers les ports du Ponant en France. Le port est une interface entre un arrière-pays de production et un avant-pays de consommation. Il est également une interface stratégique pour l'approvisionnement en esclaves des comptoirs d'Afrique dans le cadre du commerce triangulaire. Les ports juxtaposent des relations intercontinentales et des flux de cabotage (trafic le long des côtes) assurant la redistribution des produits importés d'Europe ou à exporter vers l'Europe.

Les villes coloniales sont quasiment toutes des créations ex-nihilo qui prennent le relais des premiers établissements coloniaux par une politique urbanistique soutenue par les gouverneurs et les intendants afin d'associer le développement économique et la nécessité de protéger des colonies stratégiques dans le contexte des rivalités européennes. L'organisation des villes portuaires coloniales présente un profil similaire : c'est souvent un port fortifié cerné d'un dispositif de batteries sur les hauteurs environnantes. Les villes portuaires présentent un front de mer structuré par les arrivées et les départs des flottes du commerce triangulaire ou du commerce en droiture (direct). Les quais illustrent le cœur d'une organisation marchande : le marché aux esclaves, les magasins et les entrepôts des capitaines de navires marchands sont omniprésents. Les pêcheurs s'activent autour de l'embarcadère. L'administration de la Marine y a aussi ses bureaux afin de contrôler toutes les formalités liées à l'embarquement des marchandises, des passagers ou encore des esclaves envoyés en France. Ces ports sont étroitement contrôlés car une population flottante y séjourne continuellement (les matelots) tandis que le risque du commerce interlope (de contrebande) est une préoccupation constante des officiers de la Marine.

Derrière l'espace portuaire, c'est une ville classique qui se développe. Son plan géométrique témoigne d'une planification qui doit répondre à l'afflux de population qui touche les îles durant la seconde moitié du XVIII^e siècle : le Cap Français, Léogane, Port-au-Prince, Saint-Marc à Saint-Domingue, Fort-de-France, Saint-Pierre en Martinique, Basse-Terre en Guadeloupe.

Si les terres de plantation sont le cœur d'une société fortement hiérarchisée, le monde des villes est un monde où cohabite une population aisée, celle des « Grands Blancs » : les officiers de l'administration, de la Marine, les négociants, avec parfois un processus de double résidentialisation campagne/ville, et un univers professionnel diversifié, celui des « Petits Blancs » : petits marchands, boutiquiers, artisans, domestiques... La population domestique créole y est bien représentée et on trouve même des esclaves tenant boutique pour leur maître et pratiquant l'esclavage. Certains esclaves, les « nègres du Roi », sont la propriété de la Couronne et sont employés dans la conduite de travaux urbains sous l'autorité de l'intendant.

Ces villes-ports sont également des lieux de loisirs et de culture qui importent les modes métropolitaines et les savoirs littéraires et dramatiques. Dans les villes portuaires, on trouve pléthore de cabarets. Ils étaient déjà fréquentés dans la seconde moitié du XVII^e siècle par les flibustiers. Dans les guildiveries, un autre type de cabaret, les esclaves se réunissent les dimanches et jours de fêtes pour boire de la guildive, un type de rhum. Ces lieux de sociabilité populaire sont le cadre d'une consommation alcoolisée du rhum et de ses dérivés, comme le tafia, une eau-de-vie de canne à sucre fabriquée à partir des écumes et des gros sirops. Souvent, Blancs et esclaves fréquentant les cabarets et les cafés pratiquent divers jeux : des jeux de hasard, des jeux de dés ou des combats de cosq dans les pitts. La pratique du billard est courante dans les cabarets des quais de Port-au-Prince à Saint-Domingue. On joue également à l'Académie de Gilet au jeu du tric-trac tout en surveillant les mouvements du port.

En ville se développent également les vauxhalls, une institution venue d'Angleterre : un vauxhall est composé d'un café, d'un salon de compagnie et d'une salle de danse. C'est un espace de rencontres et de divertissement. Au Cap, sur l'île de Saint-Domingue, un vauxhall ouvre ses portes en 1776 : il est très fréquenté au moment du Carnaval. Des bals publics animent les places des villes de décembre au vendredi gras. Au Cap, il y en a deux par semaines. Ces bals publics sont cependant interdits aux gens de couleurs. Souvent, le divertissement n'est pas le seul attrait de ces manifestations : entretenir son réseau de sociabilité, nouer des affaires, discuter et débattre sont des pratiques étroitement associés à ces loisirs urbains. Des bals au public plus limité sont réservés à la haute société chez le gouverneur général ou l'intendant. Ils peuvent accueillir jusqu'à 200 personnes. Généralement accompagnés d'un feu d'artifice et d'illuminations, ils sont le miroir de l'importation des modes vestimentaires parisiennes.

La culture littéraire s'incarne dans le développement des théâtres, le plus réputé étant celui de Saint-Pierre-de-la-Martinique. La seconde moitié du XVIII^e siècle voit leur multiplication. Des clubs de lecture et de presse essaient dans les villes. La Franc-Maçonnerie, sensible aux idées novatrices des idées des Lumières, compte 2 000 membres dans les Antilles françaises. Les écoles primaires se développent progressivement : elles sont tenues par des maîtres blancs, créoles ou des gens libres de couleur. Les religieuses de Notre-Dame assurent l'éducation primaire des petites filles : lire, écrire, compter. En 1784, au Cap, est fondé le Cercle des Philadelphes, par des grands colons, des médecins, des botanistes, des magistrats, des officiers royaux représentant l'élite de la colonie. Nouveau lieu de sociabilité réservé et dédié aux savoirs, ce cercle regroupe des savants, des agronomes, des botanistes, des zoologistes, des physiciens venus étudier les phénomènes naturels propres à la Caraïbe. Il est en relation avec l'Académie des Sciences de Paris.

Loisirs et villes vont de pair. Hors de la ville, dans la plantation, des réunions de famille sont toujours l'occasion d'organiser une fête pour des noces ou une naissance. Pour les esclaves aussi, sous le contrôle étroit des maîtres, l'habitation reste le seul cadre du divertissement le dimanche, si tant est que le maître autorise le repos de ses esclaves. Le dimanche est un jour de repos relatif, les esclaves devant mettre en culture le lopin de terre dépendant de leur case pour se nourrir. Cette journée de « repos » est l'occasion de réunions festives d'esclaves autour de danses comme la chica ou la calenda. Des chœurs de chanteuses se répondent, tandis que les hommes jouent de deux instruments : l'anzarka, un instrument à corde d'Afrique, et le tambour de calebasse large. Ces deux instruments, sacrés en Afrique de l'Ouest, sont utilisés pour appeler des esprits et des dieux lors des cérémonies. Chanteurs et instrumentistes sont accompagnés par des danseurs pieds nus avec grelots aux mains et aux pieds. Cette pratique musicale et festive soude des communautés d'esclaves qui sont souvent originaires d'ethnies différentes et rappelle la culture d'origine africaine qui agit comme un fédérateur.

Les crispations identitaires de la société blanche et la contestation coloniale

L'augmentation de la population servile et des libres de couleur dans les colonies françaises des Antilles place la population blanche ou créole en position de minorité. Pour rappel, à Saint-Domingue, en 1788, on compte 1 Blanc pour 9 esclaves. Cette faible part démographique a contribué à la mise en place d'une législation destinée à préserver la supériorité de la population blanche dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Les esclaves sont régis dans les colonies selon la législation dite du Code Noir de 1685 qui affirme que l'esclavage est une condition ineffaçable. Cet édit vise à établir et à légitimer juridiquement l'esclavage dans les colonies (interdit en métropole depuis 1315) tout en posant le cadre permettant de garantir l'exploitation des colonies par une main d'œuvre servile. Le *Code Noir* ou *Édit de Colbert* définit l'esclave et prévoit des sanctions en cas de larcins, de désobéissance au maître ou de fuite (le marronnage). Ainsi un esclave fuyant la plantation est condamné, s'il est rattrapé, à avoir les jarrets coupés. L'esclave coupable d'un vol avait la main coupée. Une gamme de châtiments corporels était destinée à garantir la subordination des esclaves à leur maître de plantation.

Les mouvements de révolte des esclaves sont regroupés sous l'expression de marronnage. Le marronnage (terme venant de l'espagnol *cinmarron*, sauvage) peut être petit ou grand. Le grand marronnage est un mouvement collectif de fuite d'un groupe d'esclaves d'une plantation vers les altitudes montagneuses des colonies. Ils s'isolent et forment des communautés marronnes, vivant de razzias sur les plantations et de cultures vivrières. Le petit marronnage quant à lui est individuel : un esclave fuit de la plantation et se fond dans la masse urbaine en changeant son identité. Le marronnage est passible d'une peine capitale. En 1757, la révolte de Makandal en 1757 est fondée sur plusieurs exigences des esclaves : obtenir liberté de cultiver des jardins vivriers, demander des libertés partielles dites de savanes, face à des maîtres oppressifs. Les caractéristiques de ces révoltes sont la rumeur (tentatives d'empoisonnement), l'utilisation de rites d'initiation empruntés aux cultures africaines, l'utilisation de la musique et des langages ethniques, l'indétermination des perspectives sur le long terme.

En 1767, l'Ordonnance de Choiseul vise les gens de couleurs. Le préjugé lié à la couleur nourrit une « idéologie-panique » qui donne naissance à une politique de ségrégation raciale. L'accès à la fonction publique leur est interdit. Ils doivent porter des vêtements différents de ceux que portent les Blancs. L'exercice de certaines professions leur est interdit : la chirurgie, le droit, l'orfèvrerie, de même que le port de l'épée ou une promotion à un grade supérieur que celui de sergent. Leur accès aux salles de spectacle, aux bals et aux lieux de promenades est réservé à la marge des espaces fréquentés par les Blancs. Plus la place des libres de couleurs augmente dans l'économie, plus leur niveau d'éducation augmente, plus leur éviction de l'espace public est forte. Ces pratiques de ségrégations raciales sociales et spatiales donnent un premier élément de compréhension des événements révolutionnaires de Saint-Domingue dès août 1791.

Cette conception ségrégative de la société n'est pourtant pas l'apanage de tous les Blancs, notamment les « Petits Blancs » qui par leurs relations de concubinage dans les îles ont donné naissance à des familles métisses, un parcours perçu pour eux comme une réussite sociale. De même les gens de couleur sont devenus des acteurs de l'économie coloniale : ils sont économes de plantations, propriétaires de caféières, d'immeubles et de magasins en villes, artisans dans les métiers que la ségrégation ne leur a pas fermés.

CONCLUSION :

Les îles de l'Amérique ont été le cadre d'un second dispositif colonial américain de la Couronne de France, construit parallèlement au développement et à l'approfondissement de la présence française en Nouvelle-France et en Louisiane, jusqu'à devenir le centre de gravité colonial de l'empire atlantique français après la Guerre de Sept Ans.

Inscrites dans une compétition européenne engageant l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre et la France, les colonies insulaires passent sous l'autorité du Roi après l'expérience des compagnies et le temps des flibustiers. Protégées par une marine de guerre destinée à préserver la prospérité des îles à sucre, rémunératrices, ces colonies sont l'espace privilégié de l'expérimentation et du développement d'une économie d'exportation axée sur les produits coloniaux et d'une société de plantation fortement déséquilibrée et étroitement intégrée au flux du commerce triangulaire dont elles constituent l'interface majeure entre Afrique et Europe.

Le cadre de vie colonial repose sur une législation spécifique (le Code Noir, l'Ordonnance Choiseul par exemple) activant une ségrégation raciale sociospatiale légitimant l'autorité de la Couronne de France, du « Roi Sucre » (Paul Butel) et des Blancs. Son illustration la plus aboutie est le système de l'Habitation. L'engrenage révolutionnaire qui secoue les îles à partir de 1791 tire son origine des inégalités subies et approfondies par cette partie dominante de la population, combinées à la naissance et l'affirmation des sociétés abolitionnistes, revendiquant l'abolition de la traite et de l'esclavage.

Bibliographie :

Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, Tempus, Perrin, Paris, 2007 (2002).

Bernard Gainot, *L'empire colonial français de Richelieu à Napoléon*, U, Armand, Colin, Paris, 2015.

Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiguer, *Histoire de la France coloniale, La Conquête, des origines à 1870*, Tome 1, Armand Colin, Paris, 1991.

Marcel Dorigny, Jean-François Klein, Jean-Pierre Peyroulou, Pierre Singaravélou, Marie-Albane de Suremain, *Grand Atlas des empires coloniaux. Des premières colonisations aux décolonisations. XVe-XXIe siècle*, Atlas / Mémoires, Autrement, Paris, 2015.

Archives Nationales, *Voyage aux îles d'Amérique*, Catalogue de l'exposition organisée par la Direction des Archives de France, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 1992